

[1582 v. Juli 22.]

A

"MEMOIRE¹ DE QUELLE JMPORTANCE L'ALIANCE AVEC LES SUISSES EST AU ROY [HEINRICH III.] ET A LA COURONNE DE FRANCE FAIT PAR ... [JEAN DE BELLIEVRE, SIEUR] DE HAULTEFORT [=HAUTEFORT] POUR LORS AMBASSAD.^{EUR} POUR SA MA.^{TE} AUX LIGUES DE SUISSE"

"Jl convient faire estat que si la france n'a ceste nation pour amyne qu'elle luy sera ennemye po.^r le moins que n'estant plus a son command[ent] elle le sera de ceux [- im spez. das Röm. Reich, Oesterreich und Spanien gemeint -] qui peut estre moins elle voudroit, L'on scait d'ailleurs combien lad.^e amitye a tousiours este propice a la Couronne de france et l'Jnimité Redoutable et de grand dommage.

Com[me] depuis 60. ans en ça les Roys ses predecess[eurs - 1515 bis 1547 war dies Franz I. -] n'ont point eu ... [d'ailleurs] aucun secours plus prompt plus fidel et assure ni aussi plus redoubté de sorte que depuis led. temps on n'a point estimé d'avoir en france une armée bien accomplie si non qu'il y eust une bonne troupe de suisses Et si quelques foys on s'en est voulu passer Jl n'en a pas bien pris co[mme] a la journée s^t Laurent² Et quant ilz sont esté ... [contre] la france", gab es keinen schlimmeren und schädlicheren Feind. "Temoïn le siege de Dijon [1513] et la perte du Duché de Milan [1535]". Die eidg. Orte als Bündnispartner verlieren, "ce seroit un tres grand esperon au flancs" Frankreichs.

"Car il se faut prendre garde que soudain qu'ilz auroyent abandonnee l'aliance de sa ma^{te} Jl y auroit pour le moins Cent lieues de frontiere de son royaume Tout a descouvert

C'est a dire tout autant d'espace ... [qu'il] y a depuis le mont de Geneve [den Salève gemeint?] jusque a la ville de Lyon et de lad. ville Contremont la riviere de ... [Saône] jusqu[e]s en la source [Vioménil gemeint] et plus outre". Denn zu glauben, dass sich dannzumal die Länder [des Herzogs] von Savoyen [Karl Emanuel I.] angesichts der unbedeckten Grenzen ruhig verhalten würden, sei illusorisch. Denn sobald sich diese als die Stärkeren zu fühlen begännen, werde es unweigerlich zu Unruhen kommen. "il se faut [donc] remettre devant les yeux prem[ièremen]t le hazard ... [auquel] le royaume sera constitue se trouvant ainsi tout a coup une si grande estendue de frontiere a descouvert ... [avec] si peu de forteresse ... [qu'il] y a La despence ... [qu'il] conviendrait ... [faire] po.^r y en dresser autant ... [qu'il] seroit de besoin" und weiter die ständig wiederkehrenden Summen für deren Unterhalt und die Garnisonen, werde sich auf

120000 bis 150000 "escus" belaufen und damit höher sein, als was man durch den Wegfall des Bündnisses einspare.

"Je laisse a part le[s] Incommodem[ents] et dommages que souffriroyent les pays devenant nouvellem[ent] Limitrophes Et surtout le danger ... [auquel] toutes les provinces qui sont audessoulz lad ville de Lyon se trouveroyent reduites."

"Memoire de ... hautefort pour les ... [affaires] de la suisse".

- 1) Der vorliegende Text dürfte vermutlich einem Kopialbuch des königlichen Archivs in Paris? entnommen worden sein, s. auch Zurlaubiana AH 108/142 Anm. 1.
- 2) Unklar, auf welches Ereignis hier konkret angespielt wird.

Kopie, vermutlich n. 1617 - s. auch AH 108/142 - in den Besitz des Zuger Stadt- und Amtsrates Konrad III. Zurlauben gelangt. Die zu AH 108/141 gehörige Dorsualnotiz auf Blatt 267^v stammt von gleicher Hand.
AH 108, 266

142

1617 Mai 14.

A

"EXTRAIT DE QUELQUE AUT[RES POINTS]¹ TIREZ DE L'INSTRUCTION DONNEE A MONSIEUR L'AMB^{EUR} [ROBERT] MIRON SUR LE FAIT DES PAYEM[ENTS] VENANT EN SUISSE LE 14^E JOUR DE MAY 1617²"

"La Dispensa[tion] des deniers du Roy [Ludwig XIII.] en suisse consiste au payem^t des pensions des censes ou rentes de l'argent presté, distribu[tion] sur les Contratz de service faitz par les Colonelz et Cap.^{es3} rembourse^t de partye de l'argent preste Et en l'aquit des Composi[tions] de debtes de service
Les pensions sont de plus.^{rs} sortes, Celles que l'on apelle ... [générales] qui sont comprises dans le traicté de paix et d'alliance sont ordinai^{rem}[ent] des premieres aquittées, Elles ont esté payées cidev^t a tous les Cantons et alliez hormis ceux de Rotwil [=Rottweil] et de l'abbé de s^t gal [- damals war dies Bernhard II. Müller -] ayant esté refusées aux premier mesme celle d'alliance po^r ne leur avoir esté promise ... [comme] aux ... [autres] et po^r s'estre voulu employer [v. 1617] en une levee pour ... [l'Archiduc] de flandre [gemeint Albrecht VII., Erzherzog von Oesterreich und Regent der span. Niederlande] Quand a celle de l'abbé de s^t gal pour n'avoir satisfait a la declara[tion] qu'il a cy devant baillée Ains au contraire avoir accordé [1614?] deux Enseignes a la der[niè]re levée pour Milan⁴ Elle luy a esté refuzée Et neantmoins Si led abé s'est remis a son devoir ainsi